



Compte-rendu de la rencontre de membres du conseil d'administration de l'association des riverains du VYF avec le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR)

Participants	PNR : - Madame Karine Lefebvre, Hydrologue géochimiste, chargée d'études Hydrologie au PNR. VYF : - Michel Bignard, Danielle Farret, Pierre Farret, André Loie,	Lieu PNR Château de la Madeleine
Excusés :	- Danielle Courteau, Antoine Sotty. Sylviane Vlachos.	

La rencontre a eu lieu le 24 mars 2018, de 14h à 16h, au siège du PNR.

Elle avait pour but de présenter l'activité de VYF et de procéder à un échange sur les principaux sujets en cours au sein du PNR dans le domaine de l'eau.

Présentation du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse :

Créé en 1985, il est situé à une vingtaine de kilomètres au sud-ouest de Paris, la Haute Vallée de Chevreuse demeure l'une des principales régions d'Île de France à dominante rurale.

Le Parc se caractérise par une alternance de plateaux où se pratiquent les cultures, et de vallées profondes où coulent les rivières de l'Yvette, la Rémarde, la Mauldre, la Vesgre, la Drouette et leurs nombreux affluents. Le long de ces cours d'eau, de nombreuses zones humides présentes sont protégées. D'autre part, cette région possède un important patrimoine historique : châteaux, églises, manoirs et fortifications féodales.

C'est une partie intégrante du grand massif forestier de Rambouillet qui constitue 40 % de son territoire, 90 % de l'espace y est occupé par des forêts, des espaces naturels ou des exploitations agricoles.

Comme pour les autres parcs naturels, une Charte a été élaborée par le Parc et ses partenaires (Départements, Région, État...), Il s'agit d'un document contractuel, qui détermine les actions à entreprendre pour une période de 15 ans et est associé à un plan de Parc qui illustre les enjeux et les objectifs de la Charte. Le rôle du Parc naturel se décline en 5 missions principales communes à tous les parcs naturels régionaux de France, desquelles découlent toutes les actions inscrites dans sa charte. Ces missions sont :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager,
- l'aménagement du territoire,
- le développement économique et social,
- l'accueil, l'éducation et l'information,
- l'expérimentation, l'innovation

Des communes y sont membres de plein droit, d'autres sont des communes associées telle Gometz-le-Châtel, et d'autres encore comme Bures-sur-Yvette sont des villes porte du PNR.

Nous avons été reçus au château de la Madeleine, forteresse médiévale construite sur les hauteurs

du village de Chevreuse qui abrite la Maison du Parc.

La rencontre s'est structurée en deux aspects :

- **Aspect quantitatif :** Lutte contre les inondations : compétences générales du PNR, travail en commun, répartition des charges avec le SIAHVY et projets en cours,
- **Aspect qualitatif :** contrôle de la qualité des eaux, stations d'épuration, rôles complémentaires du PNR et du SIAHVY.

1) Aspect quantitatif :

- **Missions du PNR :** par nature de long terme, c'est-à-dire **aménager le territoire** de manière durable en prenant en compte l'ensemble des enjeux du territoire (économique, social, énergétique...) tout en préservant l'environnement : limitation/contrôle de l'urbanisation, préservation des zones humides, préservation des terres agricoles, développement de moyens d'actions pour la préservation de l'environnement (ou préservation du patrimoine naturel).
- Lutte contre les inondations : résultante de la mise en œuvre des « outils » précédemment cités.
A noter : plus de financement de bassins par les Agences de l'Eau, mais actions de renaturation visant à remettre les cours d'eau autant que possible dans leur cours d'origine, incitation des Communes à gérer leur propre ruissellement, à la parcelle si possible.
- **Compétence géographique stable** (cf liste de communes).
 - Intégration de nouvelles communes soumise à des règles strictes (densité de terres agricoles, d'espaces naturels, urbanisation limitée, etc.) : intégration de 2 communes nouvelles (les Molières, Vaugrigneuse,) très récemment votées.
 - A noter pour Bures (siège de VYF) est aussi « ville porte du PNR »
 - Le PNR dépend directement de la Région et de l'État par le biais de Contrats de Plans État-Région. Ses contributeurs financiers principaux dans le domaine de l'eau sont l'Agence de l'eau et la Région Intégration de nouvelles communes soumise à des règles strictes (densité de terres agricoles, d'espaces naturels, urbanisation limitée, etc.).
- **Principaux projets d'aménagement sur les rivières :**
 - Prairie de Coubertin : zone d'expansion naturelle, déjà existante, donc pas de projet sur ces prairies, selon le PNR,
 - Réseau des rigoles en aval des bassins du Pourras et de Saint Hubert (partie des bassins de Hollande) et du bassin du Perray : le grand-lit de rivière s'est retrouvé saturé lors de l'inondation de juin 2016 : projet important d'étude du système en partenariat avec le SMAGER et les communes concernées pour prévoir des aménagements en aval des sorties du réseau en préparation,
 - Entre Saint Rémy et Courcelle en face du Domaine Vaugien, restauration de l'Yvette avec remise en fond de vallée de la rivière en cours, (cf. article de 2 pages publié dans le magazine de St Rémy « Ma ville » du mois d'avril),
 - A noter la proximité des terrains urbanisés le long de la N 306 très proches de L'Yvette : règle de distance des habitations par rapport à l'Yvette selon le SAGE Orge Yvette et à 5 m de dénivelé par rapport à la rivière, pour préserver l'expansion en cas de crue,
 - Projet aux sources de l'Yvette à Levis-Saint-Nom jusqu'à Dampierre : restauration de l'Yvette (seuils, biefs, remise de l'Yvette en fond de vallée à sa place originelle), Étude avant travaux en cours, Travaux prévus en 2019.

- Autres actions :

- Participation au « PAPI » d'intention qui sera présenté en septembre à la commission de labellisation des PAPI : animation des actions du PAPI sur le territoire du Parc. Il sera suivi, si accepté, par un PAPI d'Actions dans lequel seront programmées toutes les actions jugées utiles par rapport aux résultats des études réalisées durant le PAPI d'intention.
- Actions importantes de sensibilisation
 - Auprès des agriculteurs afin de : conserver ou restaurer les mares, de replanter des haies, etc, aménagements si nécessaires basés sur la nature, bonne compréhension due à plus de 30 ans de collaboration avec le PNR,
 - Auprès des Communes, des organismes impliqués, et des élus. Diagnostic et avis sur certains projets sensibles. NB : le PNR n'a pas de pouvoir réglementaire, il est à minima invité à donner un avis sur les projets en tant que personne publique associée au même titre que les syndicats et les autres acteurs du territoire. Dans certains cas, les techniciens du PNR sont invités aux réunions amont de certains projets afin d'apporter leur expertise technique sur les différents volets du projet (architecture, paysage, environnement...). Plus ponctuellement, sur demande d'un maître d'ouvrage. Le PNR peut offrir un appui technique sur la gestion des eaux pluviales (réflexion sur les aménagements, les dimensions nécessaires pour la rétention des eaux pluviales selon les règles du SAGE, dont le débit de fuite retenu est de 1l/s/ha).
- Politique d'entretien différenciée : laisser la nature faire dans les zones boisées dans lesquelles la retenue des eaux est utile (= laisser les embâcles s'il y en a), et au contraire un entretien fréquent dans les zones aval urbanisées dans lesquelles l'eau doit s'écouler le plus facilement possible,
- Suivi des niveaux en relation avec le SIAHVY
 - Réseau de 11 stations de mesure en continu des niveaux des eaux de l'Yvette et des affluents présents sur le territoire du Parc géré par le PNR : cet observatoire permet de comprendre la dynamique des rivières mais il n'y a pas de télétransmission pour faire du suivi en temps réel (les données sont récupérées 1 fois, en moyenne tous les mois, informations *a posteriori*),
 - Capteurs temps réel du SIAHVY pour la gestion des ouvrages et la gestion de crise en cas de débordement sur le cours principal de l'Yvette (les deux réseaux SIAHVY et PNR sont complémentaires : 1 seul point de recoupement juste après la confluence entre l'Yvette et le Rhodon, sur le pont de la D938 à Saint Rémy les Chevreuse,
 - Participation à la modélisation du SIAHVY : transmission au bureau d'étude des données de débits relatives aux affluents et rus présents sur l'amont ainsi que des relevés topographiques à disposition sur le bassin versant,
 - Suivi de l'état des nappes phréatiques grâce au suivi des rivières (périodes plus longues).

2) Aspect qualitatif :

- Jusqu'en 2017, suivi patrimonial de la qualité des eaux à raison de 6 campagnes par an réalisé par le Parc grâce au financement de l'agence de l'eau, ce qui n'est plus le cas, - 2018 est une année de bilan de ces suivis. L'agence de l'eau continue de son côté à suivre une station de mesure sur chaque cours d'eau du bassin versant de l'Yvette.
- Pas de suivi par le PNR des conformités de raccordement des eaux usées car cela ne fait pas partie de ses missions (problématique des communes ; (existence de Schémas Directeurs d'Assainissement), par ailleurs plusieurs communes gérées en assainissement par transfert de compétence de la commune au SIAHVY □□contrôles par le SIAHVY),
- 10 stations d'épuration sont présentes sur le territoire, avec des capacités allant de 200

EH (équivalent habitant) à 20000 EH. Certaines sont gérées directement par les communes en régie (par exemple la station du Perray-en-Yvelines) et d'autres sont gérées par un syndicat (par exemple la station de Dampierre-en-Yvelines gérée par le SIAHVY) □ la station du Mesnil Saint Denis a été reprise par le SIAHVY en 2017,

- Contrats de bassin : terminés en 2017, attendre juin pour la suite.
- Le 7 juin prochain, réunion des acteurs de l'eau avec l'agence de l'eau pour discuter autour du 11ème programme de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Les contrats thématiques sont à confirmer.

Nous remercions Madame Lefebvre pour son accueil, ses échanges, et son écoute.

Liste des communes du Parc au 31/12/2017 :

Dans les Yvelines (78) : Auffargis, Bazoches-sur-Guyonne, Bonnelles, Bullion, Cernay-la-Ville, Châteaufort, Chevreuse, Choisel, Clairefontaine-en-Yvelines, Dampierre-en-Yvelines, Galluis, Gambais, Gambaiseuil, Grosrouvre, Hermeray, Jouars-Pontchartrain, La-Celle-les-Bordes, La Queue-les-Yvelines, Le Mesnil-Saint-Denis, Le Perray-en-Yvelines, Le Tremblay-sur-Mauldre, Les Mesnuls, Les Bréviaires, Les Essarts-le-Roi, Lévis-Saint-Nom, Longvilliers, Magny-les-Hameaux, Mareil-le-Guyon, Méré, Milon-la-Chapelle, Monfort-l'Amaury, Poigny-la-Forêt, Raizeux, Rambouillet, Rochefort-en-Yvelines, Saint-Forget, Saint-Lambert, Saint-Léger-en-Yvelines, Saint-Rémy-les-Chevreuse, Saint-Rémy-l'Honoré, Senlisse, Sonchamp, Vieille-Eglise-en-Yvelines

Dans l'Essonne (91) : Boullay-les-Troux, Courson-Monteloup, Fontenay-les-Briis, Forges-les-Bains, Gif-sur-Yvette, Gometz-la-ville, Janvry, Saint-Jean-de-Beauregard,